



VCMB section Cyclotourisme

Charte d'adhésion

« Jeune cyclo (mineur, -18 ans) »



(Mise à jour, le 1 janvier 2020)

La section « Cyclo » du VCMB est affiliée à la fédération française de cyclotourisme (FFVélo / FFCT). Les objectifs reposent sur l'apprentissage et la pratique du cyclisme de loisir (**vélo de ROUTE**), détente sportive et de tourisme ; ce qui exclut la pratique de la compétition. Le terme « **JEUNE** », dans ce document, indique un enfant **MINEUR (-18 ans)**, garçon ou fille.

Les sorties se déroulent principalement sur des routes ouvertes à la circulation routière automobile. L'accueil du jeune se fait à **partir de 13 ans** (exceptionnellement à 12 ans), en fonction de ses capacités à rouler sur ces routes.

Au VCMB Cyclo, les sorties « jeunes » se déroulent :

1) Soit dans le cadre de sorties réservées aux jeunes :

En suivant la réglementation de la fédération française de cyclotourisme (FFVélo).

2) Soit dans le cadre de groupes d'adultes :

Elles sont encadrées sous la responsabilité d'un éducateur diplômé FFVélo (ou d'un adulte accompagnateur). Le jeune se voit préciser par le responsable des jeunes, le groupe qui lui correspond. Dans la semaine qui précède chaque sortie, le demandeur s'assure de la présence de l'accompagnateur référent du jeune. En cas d'absence, le demandeur contacte le responsable des jeunes qui proposera une alternative, dans la mesure des possibilités.

3) Soit lors d'organisations de la fédération FFVélo ou de ses clubs :

Suivant le calendrier, le VCMB propose des activités fédérales aux jeunes : rallyes cyclotouristes organisés par les clubs FFVélo, critères cyclotouristes et d'autres épreuves cyclo inscrites au calendrier du VCMB. Pour certaines, une participation financière ou de transport peut être demandée.

Le **responsable des jeunes** (mineurs, -18 ans) est joignable par courriel : jeunes.cyclo@vcmb.fr

Les **points de rendez-vous, en début et en fin de séance**, sont indiqués sur le site internet :

- **Le samedi**, la prise en charge s'effectue au départ du club (58, rue d'Alsace-Lorraine, 78180 Montigny-le-Bretonneux) avec un retour au club.
- **Le dimanche**, depuis le point de départ des parcours (rue Jacques Brugnon, 78180 Montigny-le-Bretonneux) avec un retour au même point, ou au local du club.

En l'absence inopinée d'accompagnateurs au moment du départ, la sortie est annulée. Il en est de même pour tout autre motif dont le non-respect des points prévus au paragraphe suivant.

Le **jeune se présente à sa sortie avec** :

- sa licence FFVélo
- un **vélo en parfait état de marche**, muni :
 - o d'une pompe
 - o 2 x chambres à air,
 - o de sa trousse de réparation (multi-outils, démonte pneu, chiffon)
- un casque, des gants, des lunettes de protection et une chasuble (Jaune) conforme au code de la route,
- un bidon d'eau (ou deux suivant la météo),
- une alimentation en quantité suffisante,
- une tenue adaptée aux conditions climatiques du moment (pluie, vent, froid, chaleur, etc.),
- un téléphone portable allumé (conseillé mais non obligatoire).

Le jeune est tenu de **respecter le code de la route** et les consignes de son ou ses accompagnateurs. En cas de manquement grave, une exclusion, temporaire ou définitive, peut être prononcée par le Président du VCMB section Cyclotourisme.

Signature du jeune (mineur, -18ans)

Précédée de la mention manuscrite

« **lu et accepté** »